

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04236

Numéro SIREN : 830 464 608

Nom ou dénomination : SemOp du Loup Pendu

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/027910

SEMOP DU LOUP PENDU

Société anonyme d'économie mixte à opération unique
au capital de 1 020 000 Euros

sise 196 avenue de l'Hippodrome – 69140 RILLIEUX LA PAPE
830 464 608 RCS de LYON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 11 mai 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 10 heures 30, le Conseil d'administration de la SemOp du Loup pendu s'est réuni à la Piscine ORIGAMI, 196 avenue de l'Hippodrome – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, sur convocation de son Président.

Etaient présents

Messieurs	Philippe de la CRUZ,	Administrateur, Président
	Jérôme NETTER,	Administrateur, Directeur Général
	Aimé BADINO,	Administrateur,
	Abdelhafid DAAS,	Administrateur,
	Matthieu BAILLE,	Administrateur,
	Marc FORNELLI,	Administrateur.

Etaient représentés

Messieurs	Denis TESSIER	Administrateur ayant donné pouvoir à Jérôme NETTER,
	Grégoire LEBRUN	Administrateur ayant donné pouvoir A Matthieu BAILLE

Absent

Messieurs	Nicolas CASTALAN	Administrateur,
	Alexandre VINCENDET,	Administrateur

La société PKF Arsilon, Commissaire aux Comptes titulaire dûment convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, était présente.

La Séance est présidée par Monsieur Philippe de la CRUZ, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les Membres du Conseil entrant en séance, constate que le quorum est réuni et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Approbation des PV des 2 précédentes séances

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration en date du 12 avril 2022 et du 21 octobre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Compte rendu d'activité pour l'année 2022

L'année 2022 était la première année « complète » depuis l'ouverture de la piscine en Octobre 2022. Avec près de 180.000 entrées, c'est une année en demi-teinte, avec tout de même un résultat légèrement bénéficiaire.

Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022

Le Conseil d'administration examine et arrête le bilan et les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2022 qui se soldent par un bénéfice net de 24.352 € pour une perte nette de 18.863 € au titre de l'exercice précédent.

Il sera proposé aux actionnaires d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 18.863 € au compte Report à nouveau qui sera ainsi porté à 0 €
- 5.489 € au compte Autres Réserves qui sera ainsi porté à 5.809 €

Le Conseil d'administration prend acte que les dividendes suivants ont été versés ces trois dernières années :

Année	Dividendes			
	par action	OPALIA	Collectivité	Global
Actions détenues		520	500	
2020				
2021	24,00 €	12 480,00 €	12 000,00 €	24 480,00 €
2022				

Perspectives 2023

L'année 2023 doit être consacrée à la stabilisation des abonnés (objectif autour de 1.000 abonnés, sans dégradation de la prestation) et l'augmentation de la fréquentation permettant d'assurer un bénéfice régulier.

Situation des mandats

Administrateurs de l'Opérateur économique

Les mandats des cinq administrateurs arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale, il sera proposé aux actionnaires de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs BAILLE et TESSIER.

Messieurs NETTER, CASTALAN et LEBRUN ne souhaitant pas le renouvellement de leur mandat, le Conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Vincent GANTOIS, né le 26 mai 1975 à Remiremont (88) et demeurant 12 chez le Roy – 25500 LES FINS, Madame Marlène GLEIZES, née le 26 mars 1994 à Evreux (27) et demeurant 14 chemin du Mail – 27930 NORMANVILLE et Madame Isabelle VALLEE, née le 28 avril 1971 à Niort (79) et demeurant 24 rue Yvan Tourgueneff – 78380 BOUGIVAL.

Commissaires aux Comptes

Le Conseil constatant l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes proposera son renouvellement aux actionnaires.

Réduction du capital

Le Directeur Général propose au CA de réduire le Capital de la SEMOP en le passant de 1.020.000 € à 306.000 € en gardant la même répartition entre les actionnaires.

Le CA, après en avoir débattu, considère qu'au vu du contexte actuel (2022 était la première année complète d'exploitation) la SEMOP n'a pas assez de recul pour envisager une réduction de ce type même si la proposition semble intéressante. La décision est donc ajournée.

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'administration propose de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2023, à 9 heures, 165 rue Ampère, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des conventions réglementées et des engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. Expiration des mandats de cinq Administrateurs ; Renouvellement des mandats de deux Administrateurs ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Vincent GANTOIS et Mesdames Marlène GLEIZES et Isabelle VALLEE en remplacement de Messieurs LEBRUN, CASTALAN et NETTER ;
6. Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes ;



7. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil arrête ensuite les termes de son rapport de gouvernement d'entreprise à l'Assemblée Générale ainsi que le texte des résolutions qui lui seront soumises.

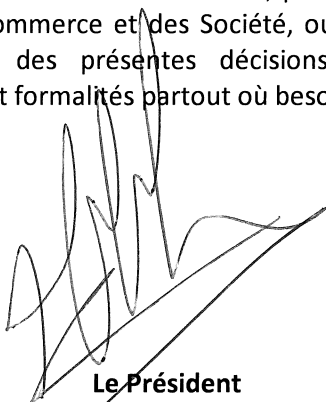
Questions diverses

- Chaudières numériques
 - Pour faire suite au précédent CA, la Direction de la SEMOP et son Président ont fait réaliser une étude pour la mise en place d'un système de « chaudière numérique » pour la piscine Origami. Il s'avère que le coût du kWh est pour le moment moins intéressant que celui que nous avons déjà avec le réseau de chaleur.
- Re-use
 - Pour faire suite au précédent CA, un système de réutilisation des eaux usées (pour l'arrosage, l'entretien des voiries...) a été étudié et semble intéressant. Le Président du CA a demandé à la Direction de la SEMOP de continuer à investiguer cette possibilité.
- Coupe du monde de Rugby
 - La Ville de Rillieux la Pape a été retenue comme Ville d'accueil d'avant match. La Piscine Origami pourrait donc être utilisée.
- Maîtres-nageurs
 - Un point est fait sur la pénurie de Maîtres-Nageurs
- Incidents techniques
 - Un point est fait sur les incidents techniques.
- Périodes d'arrêts techniques
 - La période d'arrêt technique va être déplacée à début septembre.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Administrateur.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Journal La LOI – La Grande Arche – Paroi Nord – 1 parvis de la Défense – 92000 PARIS LA DEFENSE, prestataire chargé d'effectuer les formalités légales auprès du registre du Commerce et des Sociétés, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions adoptées pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin en sera.



Le Président



Un Administrateur